



Publication du décret sur les zones exemptées de signalement électronique

Description

Petit cadeau de déconfinement du gouvernement à la communauté aéromodéliste Française, [le décret du 14 mai 2020](#) précisant les conditions d'exemption du signalement électronique :



- Être membre d'une association affiliée à la FFAM ou l'UFOLEP
- Voler sur une zone publiée à l'information aéronautique à l'exception de 36 d'entre elles.

Nous le disons depuis 4 ans : le signalement électronique est une punition pour l'ensemble de la communauté aéromodéliste française. En effet, en imposant un dispositif par type d'appareil et catégorie de masse alors que ce n'était pas prévu dans la loi du 25 octobre 2016, l'Etat a fait le choix

de la multiplication des dispositifs au sein des flottes de chaque pratiquant. Selon notre étude de 2016, le nombre de modèles par pratiquant était de 8,1. Même si tous nos modèles n'ont évidemment pas vocation à voler hors zone déclarées, l'obligation du dispositif, restreint de fait une liberté de pratique qui en 70 années d'existence n'a jamais posé de problème majeur de sécurité ou de sûreté.

En 2016, nous avons estimé à environ 3500 lieux de pratique dans notre pays. A ce jour seuls 1383 font l'objet de déclarations.

Concernant le vol de pente, la situation est encore plus dramatique. Sur les 754 répertoriées sur [FineSlopes+](#), seules 147 bénéficient d'une déclaration à l'AIP.

L'objet de ce papier n'est pas de revenir sur les raisons historiques et pratiques qui ont conduit à cette situation, elles sont largement connues : pratique individuelle déniée par la DGAC et découragée par la fédération historique, réticence des présidents de club de prendre la responsabilité d'un site parfois éloigné, difficulté de déclaration, etc... Nous en faisons le constat, l'obligation de signalement électronique est bien une punition pour le vol en planeur RC.

Concernant les 36 lieux déclarés à l'AIP qui ne bénéficient pas de l'exemption de signalement électronique, nous nous étonnons des choix effectués par l'Etat. En effet 26 concernent des terrains avec des installations en dur, pérennes et acceptées localement, sans problème de voisinage avec des sites dits « sensibles », parfois éloignés de plusieurs km.

Preuve de cette acceptation, 22 des 36 sites sont situés sur des aérodromes. On n'imagine pas qu'une pratique en environnement aéronautique partagé ne puisse se faire sans surveillance et respect des règles.

Maintenant, la cerise sur le gâteau, 12 de ces sites sont situés sur des installations militaires à l'accès forcément restreint et contrôlé. Imposer le signalement électronique aux militaires des Clubs Sportifs et Artistiques (CSA) est une injustice encore plus grande pour des personnels dont la vocation est de servir la France.

Enfin, l'application de la loi 2016-1428 dite loi « drones » à l'aéromodélisme est en évidente contradiction avec les textes européens dont le règlement de base 2018-1139 du 22/8/2018 et le règlement d'exécution 2019/947 du 24 mai 2019.

Nous le disons depuis 4 années maintenant, avec le signalement électronique l'aéromodélisme français est désormais en cage.

Nous étudions aujourd'hui des solutions afin de simplifier la vie aux aéromodélistes indépendant tout en restant conforme à la législation.

L'aéromodélisme est un loisir largement pratiqué en Europe et dans le monde. Le chemin sera long, mais la France ne pourra rester éternellement dans une situation qui la met à l'écart des autres nations.

D'aucun nous le dirons, oui mais c'est la même chose dans d'autres pays. Les aéromodélistes subissent actuellement une offensive mondiale pour s'accaparer la partie basse de l'espace aérien afin de l'exploiter à des fins commerciales. Nous n'avons jamais refusé de partager l'espace aérien. Mais aujourd'hui, nous demandons que le débat soit posé publiquement, avec les avantages et les inconvénients de la mutation qui s'opère pour la société. Le partage de l'espace aérien pour être

accepté par la communauté aéromodéliste doit aussi être équitable. Finesse + défendra les intérêts des utilisateurs que nous sommes avec une ligne rouge : pas question de payer pour accéder demain à notre petit coin de ciel bleu.